

très irrégulier; il porte en lettres écrites en travers avec un barbouillage en encre rouge "New Book" indiquant qu'il y a un livre nouveau.

Q. Vous avez à produire cela devant le comité; je parle de vos affaires personnelles non pas des affaires de votre raison sociale—je vous parle de vos livres de comptes, de vos livres de banque, de vos chèques, de vos talons, de vos billets, de vos traites, de tous autres papiers ou documents qui se rapportent à la question soumise à l'enquête—quels sont les livres de comptes privés que vous avez avec vous?—R. Aucun ici.

Q. En avez-vous quelques-uns ailleurs?—R. Je crois que j'en ai quelques-uns à Québec. Je dois dire que j'ai demandé samedi au comité de me permettre de descendre et de les rapporter avec moi.

Q. Nous voulons d'abord constater à ce que vous avez à Québec?—R. Je dois avoir les chèques et les livres de banque.

Q. Quels sont les livres de comptes que vous avez et qui concernent vos livres privés?—R. Je ne sais pas, M. Connolly tenait mon compte privé.

Q. Vous n'avez pas de livre de comptes privé?—R. Oui

Q. Est-ce que Martin P. Connolly ne les tenait pas pour vous?—R. Oui. J'étais à la veille de demander au comité de le laisser venir avec moi de façon à ne faire qu'un voyage à ce sujet

Q. Est-ce que vous n'avez pas des comptes de banque qui vous sont personnels?—R. Oui, à Québec.

Q. Avec combien de banques avez-vous fait affaires depuis que cette enquête est commencée?—R. Je crois que je n'ai eu qu'une seule banque privée.

Q. Et quelle était cette banque?—R. La banque British North America. J'ai pu avoir une affaire ou deux avec d'autres.

Q. Où est votre livre de banque?—R. Il doit être à Québec.

Q. Est-ce que vous avez des chèques qui vous ont été remis par cette banque?—R. Oui.

Q. Où sont-ils?—R. Aussi à Québec.

Q. Avez-vous les talons?—R. Je crois que je les ai.

Q. Et avez-vous aucune traite ou billet?—R. Je crois que tous mes papiers sont là.

Q. N'avez-vous pas d'autres lettres ou documents ou lettres échangées entre les associés?—R. Je peux en avoir quelques-unes.

Q. Maintenant, votre attention doit s'appliquer à cet ordre qui est personnel et qui ne se rapporte pas à la raison sociale?—R. Je comprends cela.

Q. Dites-vous que vous ne pouvez pas obéir à cet ordre sans avoir la chance d'aller à Québec?—R. C'est là la seule raison qui me fait ne pas obéir à cet ordre

Q. Exigez-vous que M. Martin Connolly aille avec vous?—R. Oui, pour qu'il puisse être certain de tout avoir. Ma raison pour cela est que je pourrais oublier quelque chose et je ne veux pas être assigné devant le comité et lui répondre que j'ai négligé de produire aucune chose.

Q. Avez-vous un livre de lettres?—R. Je crois que j'en ai un pendant une partie du temps.

Q. Est-ce qu'il est aussi à Québec?—R. Je le crois.

Q. Aussitôt que le comité vous permettra de vous absenter, voulez-vous vous engager à descendre avec M. Martin P. Connolly faire une recherche complète et mettre toute chose devant ce comité?—R. Toute chose que j'ai et qui se rapporte à ce cas.

Q. N'avez-vous pas aucun document de cette nature que j'ai décrit, que vous avez maintenant, que vous avez laissé ou donné à n'importe quelle autre personne?—R. Je ne me rappelle pas avoir donné aucune chose à aucune personne.

Q. Où est Michael Connolly?—R. Il est sur les travaux, il est à Kingston.

Q. Savez-vous où il tenait son compte personnel?—R. D'après moi il n'avait ni compte de banque ni compte personnel.

Q. Avez-vous jamais eu connaissance qu'il faisait des chèques?—R. Je n'ai jamais su qu'il faisait aucun chèque.